

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 13 février 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2400341A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 13 février 2024, le nombre d'emplois offerts, au titre de l'année 2024, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des cadres éducatifs de la protection de la protection judiciaire de la jeunesse, selon les modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, est fixé à 5.

Les informations relatives aux postes offerts sont consultables sur le site dédié aux inscriptions aux recrutements des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse à l'adresse suivante : <https://lajusticerecrute.fr/>.